

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 18 juin deux mille vingt-six, s'est réuni salle des Charmilles à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Nombre de délégués participant au vote : 16 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : THOMINIAUX Leïla, Cécile
COTTINEAU, TROTTET Elsa, FEILLARD Sylvie

Elus Ligné : GELOT Vanessa, SIDDI Déborah,
RENAUD Virginie, AGUADO Aude

Elus Mouzeil : PIVETEAU Stéphane, LE TEXIER
Jacqueline, BEZIER Florence, ROUAUD lucie

Elus Le Cellier : DAVID Michaël, BAERT Mathilde,
POSTEC Virginie

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : /

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Elus Le Cellier : RINKEL Auriane (pouvoir à Laurent
JARRET),

Suppléants présents :

Elus Couffé : JILIBERT- MBILEMBI BOMODO
Eugénie

Elus Ligné : FEUILLATRE Sonia,

Elus Mouzeil : FRICONNEAU Claire, DRUMEL
Mickaëlle

Elus Le Cellier : JARRET Laurent (pouvoir de RINKEL
Auriane), DIDIER Sarah,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : LE ROUX Marianne, JOUNEAU Daniel,
FERRON Julien

Elus Ligné : FAGARD Stéphane, YAO Mahinan,
BLAISE Olivier

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien, JULIENNE
Marina,

Elus Le Cellier : GAZEAU Isabelle, CONINCKX Kaline

Secrétaire de séance : Déborah SIDDI

**N°24.06.2026-05 : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTERIEURS PETITE
ENFANCE : DE LA PETITE CRECHE LES LUCIOLES ET DE LA MICRO CRECHE
LES LIBELLULES**

La Présidente expose à l'assemblée qu'il convient d'apporter les modifications suivantes à ces règlements :

Petite crèche Les Lucioles – Le Cellier

Les modifications concernent les points suivants :

- Changement du nom du règlement : la PMI demande que les règlements intérieurs des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) soient appelés « règlements de fonctionnement »
- Changement du nom de la présidente
- Actualisation du tarif des enfants de l'ASE (délibération de mars 2026) et ajustement de l'année des tarifs imposés par la CAF (2026)
- Précision sur les modalités de retrait du dossier de pré-inscription
- Ajustement par rapport au fonctionnement réel de la structure : heure d'accès pour les familles

LES CONDITIONS D'ACCUEIL (page 5)

(...)

Places d'accueil	18
Age des enfants	de 0 à leur entrée à l'école
Horaires	- de 7 h 30 à 18 h 30 pour l'accueil régulier - de 9 h à 17h pour l'accueil occasionnel - pas d'accueil entre 11 h et 13 h
Jours d'ouverture	du lundi au vendredi
Périodes et jours de fermeture	- les jours fériés - le vendredi du pont de l'Ascension - 3 semaines en août - 1 semaine pendant les vacances de Noël - 2 journées pédagogiques par an - 1 journée de ménage et de désinfection avant la fermeture d'été

LES MODES D'ACCUEIL (page 6)

Le multi-accueil la petite crèche propose trois types d'accueil : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil exceptionnel dit « d'urgence », afin de répondre aux choix et besoins des familles.

L'accueil régulier

- L'accueil régulier se définit par sa récurrence et ses besoins qui sont connus et définis à l'avance.
- L'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents.
- Pour bénéficier d'un accueil régulier, une pré-inscription est nécessaire ; le dossier est à retirer au guichet unique du Relais Petite Enfance situé au SIVOM, 3 place de la Perretterie à Ligné (44850).

LA PRÉ-INSCRIPTION (page 9)

- **Où ?** Après du guichet unique du Relais Petite Enfance du SIVOM ou directement auprès de la directrice de la petite crèche
- **Quand ?** A n'importe quel moment de l'année, à partir du 4^e mois de grossesse
- **Comment ?** En remplissant le dossier type remis par le Relais Petite Enfance ou auprès de la directrice de la petite crèche accompagné des pièces obligatoires suivantes :
 - Photocopie de la carte d'identité des responsables légaux
 - Attestation employeur des responsables légaux

- Justificatif de domicile.

La pré-inscription doit être confirmée tous les mois par écrit (courrier ou mail).

LA FACTURATION (page 18)

Pour l'accueil exceptionnel ou « d'urgence »

Lorsque les ressources ne sont pas connues et que le besoin d'accueil n'a pas pu être anticipé, le tarif appliqué est le tarif moyen de l'ensemble des familles inscrites au sein de la petite crèche. Celui-ci est réactualisé tous les ans.

Pour les enfants accueillis par les assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), il en résulte de l'application du montant plancher au pourcentage propre à un foyer comptant un seul enfant, quel que soit le nombre de ceux constituant le foyer. Pour 2026, ce montant est de 0,50€/heure.

Micro crèche Les Libellules – Couffé

Les modifications concernent les points suivants :

- Harmonisation de la forme du règlement avec celui des Lucioles
- Changement du nom du règlement : la PMI demande que les règlements intérieurs des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) soient appelés « règlements de fonctionnement »
- Changement du nom de la présidente
- Actualisation du tarif des enfants de l'ASE (délibération de mars 2026) et ajustement de l'année des tarifs imposés par la CAF (2026)
- Ajustement par rapport au fonctionnement réel de la structure : heure d'accès pour les familles, journée de fermeture, durée du contrat, délai de déduction non facturée.
- Ajustement de l'accueil des enfants en cas de maladie (réglementation PMI)
- Protocole à suivre pour le portage des repas des enfants par les parents

Il convient de modifier le règlement de la structure en tenant compte de ces modifications. Le document est présenté en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du bureau syndical du 10 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 16	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
----------------	-----------------	----------------	-------------------------------

Après en avoir délibéré, il sera proposé au comité syndical :

- **D'approuver** les modifications des règlements de fonctionnement de la Petite Crèche Les Lucioles et de la Micro crèche Les Libellules

La Présidente

Jacqueline LE TEXIER

La secrétaire de séance

Déborah SIDDI

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026



ID : 044-244400669-20260624-24_06_2026_05-DE